

Des symboles et une devise

La fête nationale

Devenue fête nationale en vertu d'une loi du 6 juillet 1880, le 14 juillet fut longtemps le seul véritable repère temporel d'une mémoire républicaine fidèle à ses origines révolutionnaires. Ultérieurement, le 1^{er} mai puis le 11 novembre vinrent lui disputer ce statut.



Image d'Épinal 1900. Partition de la Marseillaise, de Rouget de Lisle.

Le drapeau tricolore

Parmi les emblèmes de la République, le drapeau tricolore a une origine qui, en dépit d'explications diverses, conserve une part de son mystère. Selon l'explication la plus communément donnée, la cocarde tricolore aurait précédé le drapeau et aurait été portée dès le 15 ou le 17 juillet 1789. Reçu, en présence de Lafayette, à l'Hôtel de Ville de Paris par le maire Bailly, Louis XVI aurait accepté, dans un geste d'apaisement de joindre à la cocarde blanche qu'il portait sur son chapeau, un ruban bleu et rouge aux couleurs de la ville. La Convention, par un décret du 27 pluviôse an II (15 février 1794) en fera l'emblème de la République. Au cœur de l'instabilité institutionnelle qui marquera le XIX^e siècle, lors de chaque changement de régime, les républicains feront du maintien ou du rétablissement du drapeau tricolore une des conditions de leur adhésion.

La Marseillaise

Composée à Strasbourg par Rouget de Lisle, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1792, le *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, recevra son titre définitif de *Marseillaise*, dans l'ambiance insurrectionnelle du 10 août 1792. Long-

temps, plus qu'un hymne, elle fut le chant de ralliement des républicains, notamment sous l'Empire ou la Restauration. Un décret de la Convention, du 26 messidor an III l'avait consacrée comme « *chant national* » ; toutefois, il fallut attendre le 14 février 1879 pour que les députés de la III^e République l'officialisent comme hymne national.

Marianne

Occitane par naissance – elle serait née à Puylaurens en 1792 – Marianne est plus qu'un emblème, le symbole de la légitimation populaire et, pour partie, provinciale de la République. Elle fut d'abord, sous la Révolution, la représentation allégorique de la Liberté. Choix étonnant de la part d'une Révolution peu attentive à doter les citoyennes d'un pouvoir réel. Tantôt sereine et maternelle, tantôt conquérante, ici laurée ou la tête ornée de rayons solaires, là coiffée du bonnet phrygien, les représentations qui en seront faites au cours de l'Histoire sont autant de reflets des évolutions conjoncturelles qui vont affecter la République. C'est à partir de 1848 que son nom se répand, mais son triomphe ne sera complet qu'à partir de la III^e Républi-

que sans que, d'ailleurs, elle n'obtienne de consécration officielle.

Une devise: Liberté, Égalité, Fraternité

En usage dès 1793, inscrite dans la Constitution de 1848 en tant que principe de la République, la triade Liberté, Égalité, Fraternité, ne devient sa devise qu'en 1880.

La liberté

C'est en son nom que s'est opéré le bouleversement révolutionnaire de 1789. Liberté de conscience, liberté d'agir, liberté d'aller et venir. Elle traduit, d'abord, l'affirmation d'une autonomie conquise face à l'arbitraire. Elle consacre l'homme comme sujet de droit, rendu autonome par rapport au pouvoir, des corporatismes et du principe d'autorité. Lumineux principe qui fait accéder l'homme à l'âge adulte, mais dont les limites apparaîtraient vite sous le poids des contraintes du réel économique.

L'égalité

C'est à partir de 1792, que l'égalité commence à disputer à la liberté son statut de principe. Si l'une est, à proprement parler révolutionnaire, l'autre coïncide davantage avec l'établissement de la République. Alexis de Tocqueville distingue trois formes d'égalité. L'égalité des statuts juridiques, l'égalité des droits politiques et, enfin, l'égalité des conditions d'existence matérielle.



La fraternité

Petite dernière de la devise républicaine, la fraternité mit plus de temps à s'imposer. Si le mot est en usage dans le vocabulaire de la Révolution et de la I^{re} République, il faudra attendre 1848 pour que l'on se mette à en parler de façon plus résolue sous l'influence d'un socialisme pré-marxiste d'inspiration chrétienne et de la franc-maçonnerie. Il faut dire qu'entre la liberté et l'égalité d'un côté et la fraternité de l'autre, il n'existe aucune équivalence. La liberté se conquiert et se garantit, l'égalité peut s'instituer, la fraternité n'existe qu'au travers de sa pratique.

La République nourrissant ses enfants, Honoré Daumier (1848). Musée d'Orsay, Paris.

